

Les nouveaux moyens de paiement lèsent les publics précarisés

Tandis que les nouveaux moyens de paiement gagnent de plus en plus de terrain sur les moyens de paiement traditionnels, ils sont trop rarement adaptés à un usage simple et sans risque de publics précarisés. Présentés comme élément de simplification et même d'inclusion financière, ils génèrent en réalité des complications et, dans certains cas, des exclusions. Ce sont les conclusions d'un rapport présenté hier devant le Commissaire européen en charge du marché intérieur et des services, Michel Barnier, commandité par Euffi (European Foundation for Financial Inclusion) et réalisé sur base d'une étude menée par le Réseau Financement Alternatif (RFA).

Euffi (European Foundation for Financial Inclusion) vient de publier une étude menée par le Réseau Financement Alternatif et plusieurs experts nationaux dont l'objectif est d'une part, de mieux appréhender la manière dont les publics vulnérables gèrent leurs transactions financières et, d'autre part, d'étudier dans quelle mesure les nouveaux moyens de paiement (porte-monnaie électronique, paiement par GSM, home banking...) sont un moyen de lutter contre l'exclusion financière. L'étude s'est concentrée sur 5 types de public vulnérable que sont les personnes handicapées, les migrants, les personnes surendettées, les seniors et les personnes à bas revenus.

L'inclusion financière est le processus par lequel les personnes peuvent accéder et utiliser des produits et services financiers qui leur soient adaptés pour mener une vie sociale "normale". Bien qu'elle soit plus large, elle réfère souvent et principalement à la détention d'un compte bancaire. De nombreuses études se penchent d'ailleurs sur cet aspect mais on sait en réalité peu de choses sur la manière dont les personnes (et notamment les publics vulnérables) l'utilisent.

Accès relativement facile mais utilisation difficile

L'étude a montré que les publics précarisés ont en général accès à ces nouveaux moyens de paiement mais que ceux-ci sont en réalité peu utilisés par les publics précarisés. Les nouveaux moyens de paiement peuvent en effet induire des difficultés propres à chaque groupe étudié. Ils impliquent de maîtriser les nouvelles technologies, de posséder les appareils adaptés (smartphone, tablette, ordinateur...), de maîtriser la langue d'utilisation et la lecture, d'être physiquement apte à utiliser ces nouvelles technologies, dans certains cas, de ne pas être en défaut de paiement, d'être en ordre de papier pour pouvoir posséder un compte...

Bruxelles, le 6 juin 2013

Les nouveaux moyens de paiement n'ont pas été développés pour faciliter leur emploi par des publics vulnérables sauf en quelques rares exceptions où des solutions spécifiques sont développées. C'est le cas notamment en France où des appareils automatiques permettent de brancher un casque.

Ces difficultés poussent les publics précarisés à se tourner vers les moyens de paiement traditionnels que sont le virement papier ou le paiement en liquide. Cependant, la société actuelle ne promeut pas ce type de transaction financière et tend à les rendre plus difficilement accessibles. Celui qui veut payer une facture en liquide devra se rendre sur place au guichet et sera en plus, parfois pénalisé par un surcoût financier.

Les nouveaux moyens de paiement, plutôt que de simplifier les opérations financières, tendent à les rendre plus difficile pour les publics précarisés et peuvent les rendre tout à fait impossibles pour des personnes qui pour certaines raisons ne seraient pas en possession d'un compte bancaire (les personnes sans-papier par exemple).

Certaines améliorations peuvent être apportées pour permettre une utilisation plus aisée des nouveaux moyens de paiement mais leurs effets restent limités face à certains freins rencontrés par certains types de public. C'est le cas notamment des personnes sans-papiers ou des personnes surendettées dont l'argent déposé sur un compte pourrait être saisi.

L'étude a été menée par le Réseau Financement Alternatif avec l'appui d'experts nationaux une étude qualitative dans 5 pays européens (UK, Italie, Pologne, France et Suède) à la demande de EUFFI, European Foundation for Financial Inclusion. Elle a été rendue publique ce 6 juin.

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Cloot:
amandine.cloot@rfa.be
02/340 08 62